

DELIBERATION CFVU-082-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 15 septembre 2020,

Objet de la délibération : Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – Faculté de droit, économie, gestion

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 21 septembre 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- Licence Economie gestion
- LP Métiers du notariat
- L3 Administration publique (LAP)
- la création de l'UO « de l'accompagnement à la co-construction des dispositifs pédagogiques innovants »

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Christian ROBLÉDO *Président
de l'Université d'Angers*

Signé le 25 septembre 2020

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 25 septembre 2020

Fiche de modification des maquettes de formation

- § UFR : Droit, Economie, Gestion
- § Passage au Conseil d'UFR du : 08/07/2020
- § Passage   la CFVU du : 21/09/2020
- § Rentr e universitaire : 2020-2021

Formation concern e : L1 en 2 ans (2 me ann e) Economie Gestion
L1 Economie Gestion (semestre pair)
L2 et L3 Parcours Economie et Parcours Gestion
L3 Parcours Banque Assurance Finance

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC

Changement d'ECTS

Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

Modification des conditions de validation

Modification de coefficient(s)

Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

Modification du volume horaire

Mutualisation ou d mutualisation

Incidence financi re :
(joindre un argumentaire)

§ **Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :**

Détail de la modification à compléter au verso :

Joindre les 2 maquettes

Intitulé des éléments	2019/2020	2020/2021
<p>Création d'une unité optionnelle :</p> <p>De l'accompagnement à la co-construction des dispositifs pédagogiques innovants</p> <p>Compétences visées :</p> <ul style="list-style-type: none">- Savoir accompagner à distance et en présentiel les étudiants (de façon individuelle et collective) qui participent aux dispositifs pédagogiques innovants,- Participer à l'élaboration et à la transmission aux étudiants concernés, la méthodologie d'apprentissage dans les conditions hybrides (distanciel/présentiel, synchrone/asynchrone),- Savoir identifier les éléments des dispositifs à améliorer et à proposer des solutions (pédagogiques et techniques) d'amélioration- Devenir un lien entre les étudiants et l'équipe enseignante.		<p><u>Proposée au :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Semestre 1 (L1 en 2 ans-2^{ème} Année)- Semestre 2 (L1 en 2 ans-2^{ème} Année)- Semestre 2 (L1 SEG)- Semestre 3- Semestre 4- Semestre 5- Semestre 6 <p>Volume : 18h TD par semestre</p> <p>La validation d'une UE semestrielle donne l'obtention de 2 ECTS</p> <p>Les ECTS validés sont en plus des 60 ECTS requis pour l'année, et figureront sur l'Annexe au diplôme</p>

Fiche de modification des maquettes de formation

§ UFR : Droit, Economie, Gestion

§ Avis favorable du Conseil d'UFR du : 16 septembre 2020

§ Passage   la CFVU du : 21/09/2020

§ Rentr e universitaire : 2020-2021

Formation concern e : Licence mention droit parcours administration publique

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC

Changement d'ECTS

Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

Modification des conditions de validation

Modification de coefficient(s)

Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

Modification du volume horaire

Mutualisation ou d mutualisation

Incidence financi re :
(joindre un argumentaire)

§ Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :

D tail de la modification   compl ter au verso :

Joindre les 2 maquettes

Intitulé des éléments	2019/2020	2020/2021
<u>Semestre 6 – Unité 4</u>	<p>Unité 4 – 12 ECTS – coef 12</p> <p>Droit constitutionnel 2 – 6 ECTS – coef 6 CM : coef 3 TD : coef 3</p> <p>Droit administratif – 6 ECTS CM : coef 3 TD : coef 3</p>	<p>Unité 4 – 12 ECTS – coef 10</p> <p>Droit constitutionnel 2 – 6 ECTS – coef 5 CM : coef 2,5 TD : coef 2,5</p> <p>Droit administratif – 6 ECTS CM : coef 2,5 TD : coef 2,5</p>
<u>Semestre 6 – Unité 6</u>	<p>Unité 6 – 10 ECTS – coef 10</p> <p>Problèmes politiques et sociaux contemporains – 4 ECTS- coef 4 CM : coef 2 TD : coef 2</p>	<p>Unité 6 – 10 ECTS – coef 12</p> <p>Problèmes politiques et sociaux contemporains – 4 ECTS- coef 6 CM : coef 3 TD : coef 3</p>

Fiche de modification des maquettes de formation

- § UFR : Droit,  conomie, Gestion
- § Avis favorable du Conseil d'UFR du : 16 septembre 2020
- § Passage   la CFVU du : 21/09/2020
- § Rentr e universitaire : 2020-2021

Formation concern e : Licence professionnelle M tiers du notariat

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

- Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
- Changement d'ECTS
- Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

- Modification des conditions de validation
- Modification de coefficient(s)
- Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

- Modification du volume horaire
- Mutualisation ou d mutualisation
- Incidence financi re :
(joindre un argumentaire)

§ Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :

D tail de la modification   compl ter au verso :

Joindre les 2 maquettes

Intitulé des éléments	2019/2020	2020/2021
<p>Unité 9 : Stage</p>	<p>Deux sessions sont organisées :</p> <p>-session initiale : Il s'agit de la première session d'examen terminal ou l'ensemble des épreuves de contrôle continu.</p> <p>-session de rattrapage : il s'agit de la deuxième session d'examen obligatoirement organisée pour les étudiants ajournés ou défaillants (absence justifiée ou non) en première session.</p> <p>L'étudiant peut demander à conserver en session de rattrapage les UE pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20 en session initiale.</p> <p>La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale.</p> <p>Coef. 3 – 15 ECTS</p>	<p>Deux sessions sont organisées :</p> <p>-session initiale : Il s'agit de la première session d'examen terminal ou l'ensemble des épreuves de contrôle continu.</p> <p>-session de rattrapage : il s'agit de la deuxième session d'examen obligatoirement organisée pour les étudiants ajournés ou défaillants (absence justifiée ou non) en première session.</p> <p>L'étudiant peut demander à conserver en session de rattrapage les UE pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20 en session initiale.</p> <p>La note attribuée en session de rattrapage à un EC est la meilleure des deux notes de cet EC entre la session initiale et la session de rattrapage. Si l'étudiant a été défaillant en session initiale, seule sa note de session de rattrapage est prise en compte.</p> <p>La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale.</p> <p>Coef. 4 – 15 ECTS</p>

LP Métiers du Notariat

2020/2021
CFVU 21/09/2020

Intitulé de l'élément	Code Nature	Nbre d'heures			ECTS	Coef.	Session 1						Session 2						Remarques		
		CM	TD	H/etud			Assidu			Dispensé			CT		CC		Oral				
							CT		CC		CT		Durée	Coef.	Durée	Coef.	Report	Durée		Coef.	Report
							Durée	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.									
Semestre 5	SEM	100	133	233	30																
UE1 Droit privé immobilier	UE	55	75	130	8	7															
Droit des contrats spéciaux 1	MATI	15	15	30	2	2	1h30	1		1	1h30	2	1h30	1		1	oui				
Droit des contrats spéciaux 2	MATI	15	15	30	2	2	1h30	1		1	1h30	2	1h30	1		1	oui				
Sûreté immobilières et publicité foncière (Droit des sûretés)	MATI	15	15	30	2	1	2h	1		1	2h	2	2h	1		1	oui				
Droit de la construction	MATI		30	30	1	1				1	1h30	1				1	oui				
Droit de la consommation	MATI	10		10	1	1	1h30	1			1h30	1	1h30	1							
UE2 Droit patrimonial et extrapatrimonial de la famille	UE	45	15	60	4	3															
Droit des personnes et de la famille	MATI	30		30	1	1	3h	1			3h	1						20 min	1		
Droit des régimes matrimoniaux	MATI	15	15	30	3	2	2h	1		1	2h	2	X	1		1	oui			CT écrit 2h ou oral 20mn	
UE3 Outils des professionnels	UE		40	40	3	2															
Pratique professionnelle	MATI		30	30	2	1				1	1h	1				1	oui				
Information et documentation	MATI		10	10	1	1				1	1h	1				1	oui				
UE4 Projet tutoré	UE		3	3	15	3															
Projet tutoré	PRJ		3	3	15	3	Note	3												Dossier + Soutenance (1 seule note)	
Semestre 6	SEM	120	132	250	30																
UE5 Droit public immobilier	UE	30	60	90	6	5															
Droit de l'urbanisme 1	MATI	15	15	30	2	2	1h	1		1	1h	2	1H	1		1	oui				
Droit de l'urbanisme 2	MATI	15	15	30	2	2	1h	1		1	1h	2	1h	1		1	oui				
Fiscalité notariale (Droit fiscal)	MATI		30	30	2	1				1	1h30	1				1	oui				
UE6 Droit du patrimoine privé et professionnel	UE	40	20	60	3	3															
Droit commercial et des sociétés	MATI	30		30	1	1	1h30	1			1h30	1	1h30	1							
Droit des biens	MATI	10	20	30	2	2	1h30	1		1	1h30	2				1	oui	20 min	1		
UE7 Droit patrimonial de la famille	UE	30	30	60	4	4															
Droit des successions	MATI	15	15	30	2	2	2h	1		1	2h	2	X	1		1	oui			CT écrit 2h ou oral 20mn	
Droit des libéralités	MATI	15	15	30	2	2	2h	1		1	2h	2				1	oui	20 min	1		
UE8 Environnement du professionnel	UE	20	20	40	2	2															
Anglais	MATI	20		20	1	1				1	1h30	1				1	oui				
Déontologie	MATI		10	10																non évalué	
Comptabilité	MATI		10	10	1	1				1	1h30	1				1	oui				
UE9 Stage	UE		2		15	4															
Stage	STAG		2		15	4	Note	4												Mémoire + Soutenance (1 seule note)	

Fiche de présentation de l'unité optionnelle

De l'accompagnement à la co-construction des dispositifs pédagogiques innovants

§Structure organisatrice : DEG

§Organisation annuelle ou semestriel Semestre impair Semestre pair

§Responsables pédagogiques :

Pautrel-Maslianskaia Masha masha.pautrel@univ-angers.fr

Gourlay Boris boris.gourlay@univ-angers.fr

§Capacité d'accueil : 25 étudiants

Seuil d'ouverture : 5 étudiants

§Volume horaire pour l'étudiant : 2x18h (18h en Semestre impair et 18h en Semestre pair)

§Horaire d'enseignement prévu (jour, heure) : une partie d'enseignement (environ 8h) se fait « sur le terrain » (animation des ateliers d'accompagnement, animation de forum, animation d'un chat vidéo, ...), les séances en présentielles ont lieu le mardi de 17h à 19h

§Localisation des enseignements : faculté DEG

§Formations concernées :

Semestres impairs : 2^{ème} année parcours adapté en 2 ans de L1 économie-gestion, L2 économie-gestion (parcours économie et gestion), L3 économie-gestion (parcours économie, gestion, banque-finances-assurances)

Semestres pairs : L1 économie-gestion (parcours ordinaires, parcours adapté 1^{ère} et 2^{ème} année), L2 économie-gestion (parcours économie et gestion), L3 économie-gestion (parcours économie, gestion, banque-finances-assurances)

§Date de début des cours : Début octobre (semestres impairs), Début janvier (semestres pairs)

§Date de fin des cours (y compris évaluation) : Mi-décembre pour les semestres impairs, fin avril – début mai pour les semestres pairs (sauf pour le S6 où la fin des cours est anticipée et aura lieu avant le début des stages)

§Compétences à acquérir/ à valider :

- Savoir accompagner à distance et en présentiel les étudiants (de façon individuelle et collective) qui participent aux dispositifs pédagogiques innovants,
- Participer à l'élaboration et à la transmission aux étudiants concernés, la méthodologie d'apprentissage dans les conditions hybrides (distanciel/présentiel, synchrone/asynchrone),
- Savoir identifier les éléments des dispositifs à améliorer et à proposer des solutions (pédagogiques et techniques) d'amélioration
- Devenir un lien entre les étudiants et l'équipe enseignante.

§Modalités de validation :

Validation semestrielle sur l'accompagnement effectué, les modules réalisés et le bilan personnel

§Informations complémentaires :

Accompagnement des étudiants de L1 économie-gestion dans le dispositif « Bases de mathématiques » (animation des ateliers d'accompagnement obligatoires et « à la carte », accompagnement des étudiants sur le forum, participation à l'encadrement des ateliers de soutien sur la base de volontariat), la co-construction des modules du dispositif (identification des parties du cours et des exemples à améliorer et leur médiatisation sur Moodle) dans le but d'étendre ces pratiques sur d'autres cours en économie et techniques quantitatives pour

l'économie, en licence économie-gestion (en co-construction avec les enseignants chercheurs et les enseignants concernés).

3 ou 4 séances par semestre seront consacrés à la formation aux outils numériques (« Moodle en mode édition ») et à la médiatisation (H5P, genia.ly, panopto,...).

Le premier semestre est centré sur l'accompagnement pratique (environ 8h d'accompagnement) tandis que le second semestre est consacré davantage aux enseignements méthodologiques, développement des outils et créations des capsules.

A terme, les étudiants participant à cette UO, contribueront aux modules d'enseignements développés dans le cadre de THELEME.